

RAPPORT DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Claire Attinger Doepper et consorts demandant plus d'efforts sur la formation pour diminuer le nombre de chômeurs-euses

La commission s'est réunie le 24 mai 2012 à 14h30 à la salle de conférences n° 300 du DEC. Elle était composée de Mmes Stéphanie Apothéloz, Claire Attinger Doepper, Christine Chevalley, Roxanne Meyer Keller et Alessandra Silauri.

MM. François Brélaz, Philippe Grobéty, Hans Rudolph Kappeler, Michel Miéville, Jean-Jacques Truffer et du soussigné Olivier Mayor (premier membre de la commission) confirmé par la commission dans la fonction de président rapporteur.

Assistaient également à la séance : Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie (DEC) ainsi que M. Roger Piccand, Chef du Service de l'emploi et Mme Ganka Fink, responsable de missions administratives ou stratégiques au Service de l'emploi que nous remercions pour leur disponibilité et pour les informations reçues. La prise des notes de la séance a été effectuée par M. Fabrice Lambelet auquel nous adressons nos sincères remerciements pour son travail précis.

Rappel du postulat et position générale de la minorité

Considérant que la loi sur l'assurance chômage (LACI), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011, a eu pour conséquence de précipiter encore plus rapidement les chômeurs-euses de longue durée dans le système d'aide sociale cantonale, et que le manque de formation pénalise les chercheur-euses d'emploi, la postulante propose d'intensifier les mesures à la fois formatives, qualifiantes et insérantes et d'en développer en suffisance.

Elle demande que le CE établisse un état des lieux de la politique de réinsertion effectuée par le Service de l'emploi. Cas échéant, de chercher de nouvelles pistes afin d'en optimiser l'efficacité.

Elle cite notamment :

- la prospection de place de stage longue durée, notamment auprès des entreprises privées ;
- le soutien aux entreprises d'insertion développant de nouvelles mesures ;
- de mettre sur pied des projets-pilotes de (ré) apprentissage et de formation professionnelle de base pour les chômeurs longue durée.

Rejoignant l'ensemble des professionnel-les du domaine qui confirme que le risque de pauvreté et de dépendances aux régimes sociaux est directement lié au niveau de formation, il est nécessaire de déployer créativité et moyens pour augmenter les compétences et le niveau de formation des personnes non qualifiées.

Conclusion

Si l'une des proposition exprimée dans le postulat à savoir développer et intensifier davantage l'utilisation de formation (AFO) qui permet « offrir aux personnes de plus de 30 ans, sans

formation, d'entreprendre une formation qualifiante prise en charge par la LACI « peut être retiré du texte, la vision et les mesures que le CE compte prendre et développer pour diminuer ce fléau demeurent nécessaire.

Une minorité de la commission est d'avis que la situation reste critique, que l'évaluation des mesures aujourd'hui proposées par l'ORP doit être plus largement présentée et commentée.

Globalement, la politique cantonale en matière de mesures d'insertion formatives, qualifiantes, insérantes doivent être développées en suffisance.

Vote

Nous remercions ainsi le plénum d'accepter le renvoi au Conseil d'Etat du postulat Claire Attinger Doepper

Villars-le-Grand, le 9 septembre 2012

La rapportrice de minorité :
(signé) *Roxanne Meyer Keller*